



SAISON 2026/2027

QUELQUES RAPPELS

IMPORTANT :

- Vous devez impérativement **mettre à jour sur Footclub** les coordonnées de tous les membres (adresse, email...).
- **Il est également très important de saisir toutes les coordonnées des Responsables de chaque Catégorie, ainsi que celles des responsables par équipe.**
- **Attention !** Vous devez veiller à ce que toutes les coordonnées soient mentionnées en « **diffusable** » sur votre Footclub afin que celles-ci apparaissent sur le Site du District.
- Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence "Dirigeant".
- Par ailleurs, les clubs doivent licencier un nombre minimum de dirigeants à savoir, en sus des trois membres du Bureau de l'association, un dirigeant par équipe engagée (Article 30 des R.G.).

RAPPELS SUR LA PROGRAMMATION DES RENCONTRES

CATEGORIES	HORAIRES (par Défaut de l'Epreuve)	Possibilité de DEMANDE de DESIDERATA conformément au Règlement des Coupes et Championnats
CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS et FEMININS	DIMANCHE 15H00	<ul style="list-style-type: none">➤ SAMEDI entre 19H00 et 21H00➤ DIMANCHE entre 13H00 et 15H00
COUPES SENIORS MASCULINES et FEMININES	DIMANCHE 15H00 (ou 14h30 entre le 01/12 et le 31/03)	<ul style="list-style-type: none">➤ SAMEDI entre 19H00 et 20H00➤ DIMANCHE entre 13H00 et 15H00
EPREUVES JEUNES / FEMININES U17 et U15 / U18F	SAMEDI 15H00	<ul style="list-style-type: none">➤ SAMEDI entre 13H00 et 17H00

Les desiderata énoncés ci-dessus doivent être impérativement formulés, via FOOTCLUBS, dans les conditions suivantes :

- **Soit avant le début de la Compétition ou d'une phase** (si Championnat en plusieurs phases) :
 - Cette demande sera acceptée de plein droit, sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C., pour toute la Saison (ou la phase).
- **Soit en cours de Saison** pour les changements ponctuels de dates, d'horaires ou d'inversion de rencontres :
 - **Cas d'une demande effectuée par le Club Receptif au moins 21 jours avant la date de la rencontre :**
 - Celle-ci sera acceptée de plein droit, sans accord de l'adversaire, sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C.

- **Cas d'une demande effectuée dans le délai de 20 à 15 jours avant la date de la rencontre :**
 - Celle-ci sera acceptée avec l'accord de l'adversaire.
Le défaut de réponse du Club adverse, dans un délai de 10 jours avant la date de la rencontre, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Pensez à avertir le Club adverse par téléphone lorsque vous faites une demande.

Attention ! Passé le délai de 10 jours, si le club adverse n'a pas validé son avis, le statut de la demande deviendra automatiquement « **REFUSE** » pour motif « **Cette demande n'a pas été validée dans les délais** ». Pensez donc à valider la demande au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

PS : les rencontres peuvent être fixées le vendredi entre 19 heures et 21 heures (ou 20 heures entre le 1er décembre et le 31 mars) avec l'accord des 2 Clubs.

RAPPELS SUR LA PROGRAMMATION DES PLATEAUX

CATEGORIES	HORAIRES (par Défaut de l'Epreuve)	Possibilité de DEMANDE de DESIDERATA conformément au Règlement des Coupes et Championnats
EPREUVES JEUNES / FOOT ANIMATION U13 et U11 / U15 F. Foot à 8 / U13 F. Foot à 8	SAMEDI 14H30	➤ SAMEDI entre 11H00 et 17H00

Les desiderata énoncés ci-dessus doivent être impérativement formulés, **par mail via les adresses officielles des Clubs**, dans les conditions suivantes :

- **Soit avant le début de la Compétition ou d'une phase** (si Championnat en plusieurs phases) :
 - Cette demande sera acceptée de plein droit, sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C., pour toute la saison (ou la phase).
- **Soit en cours de Saison** pour les changements ponctuels de dates, d'horaires ou d'inversion du Club Organisateur des Plateaux :
 - **Cas d'une demande effectuée au moins 21 jours avant la date du Plateau :**
 - Celle-ci sera acceptée de plein droit, sans accord des adversaires, sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C.
 - **Cas d'une demande effectuée dans le délai de 20 à 15 jours avant la date du Plateau :**
 - Celle-ci sera acceptée avec l'accord des adversaires.
Le défaut de réponse des Clubs adverses, dans un délai de 5 jours avant la date du plateau, sera assimilé à un accord de ces derniers.

LES LICENCES ARBITRES

N'oubliez pas de renouveler la(les) licences Arbitres sur Footclub dans les meilleurs délais afin qu'il(s) puisse(nt) être désignés dès le début des Compétitions (Août).

Tous les arbitres ont reçu le Certificat Médical par mail.

Celui-ci doit être retourné au DISTRICT AVEYRON FOOTBALL (Arbitres Aveyronnais) et à la DELEGATION LOZERE (Arbitres Lozériens) au plus tôt, afin que la licence puisse être définitivement validée.

VIE DES CLUBS

LES ENTENTES

Toutes **les Ententes doivent impérativement et uniquement être saisies sur Footclub par le Club support**, dans la rubrique « Centre de Gestion » puis « Vie des Clubs » et « Entente », puis validées par les Clubs en entente, et ce, au plus tard à la date limite des engagements.

OBLIGATIONS DES CLUBS

Vous trouverez dans la rubrique « Statuts et Règlements », les obligations des Clubs en matière de :

- Terrains
- Statut de l'Arbitrage
- Statut des Educateurs
- Equipes de Jeunes

**Les Bureaux du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL seront fermés
du 3 au 19 AOUT 2026 inclus.**

**Nous vous souhaitons d'agréables vacances et
une EXCELLENTE SAISON 2026/2027 !**

